F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° CIR 2020/06
DATE 15/01/2020

RÈGLEMENT SPORTIF 2020

En qualité d'importateur officiel IAME pour la France et afin de développer la pratique du karting loisir et compétition, la société IAME France S.a.r.l. organise, via son département évènementiel dénommé « Victory Concept », la Coupe de Marque X30 Challenge France.

Labellisée FFSA et accréditée du N°CKXX, Cette Coupe de Marque d'envergure nationale est organisée au travers d'amicales, d'épreuves régionales et de la IAME Series France.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'X30 Challenge France est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, des ligues de karting et en collaboration avec les Associations Sportives de Karting (ASK) organisatrices.

Toutes les Associations Sportives de Karting (ASK) et les Ligues de Karting (LK) peuvent intégrer une ou plusieurs catégories de la Coupe de Marque X30 Challenge France dans leurs différents championnats et dans toutes les amicales qu'elles organisent à la condition expresse de respecter le présent règlement dans son intégralité. L'organisation des courses est placée sous la responsabilité des ASK (Directement gestionnaires ou non des circuits concernés) et des Ligues de Karting, sous l'égide de la FFSA.

Une convention sera établie entre chaque organisateur de championnat de ligue et Victory Concept, dépositaire de la coupe de marque. Le barème suivant, indiqué par la FFSA dans le cahier des charge Coupe de marque, sera alors appliqué :

- 0 pilotes : Aucune subvention
- De 6 à 9 pilotes inscrits au Championnat de Ligue : 550 €
- De 10 à 29 pilotes inscrits au Championnat de Ligue : 1 100 €
- De 30 à 49 pilotes inscrits au Championnat de Ligue : 1 650 €
- 50 pilotes et plus inscrits au Championnat de Ligue : 2 215 €

La dotation sera remise, à la demande de la ligue de karting, soit en bon d'achat IAME TTC d'une valeur de 50 €, 100 €, 200 € ou 300 €, soit en chèque, sur présentation d'une facture.

Une dotation supplémentaire en lot ou en numéraire pourra être ajoutée par Victory Concept, en accord avec les ligues.

Victory Concept centralise les résultats de chaque course, en liaison avec les ASK et LK organisatrices qui s'engagent à transmettre par mail l'ensemble des résultats à Victory Concept et ce, dans un délai maximum de 7 jours.

ARTICLE 2 : RÈGLEMENTATION

Le présent règlement est spécifique à la Coupe de Marque X30 Challenge France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les championnats de ligues, les amicales, la Iame Series France et toutes autres courses intégrant les catégories « X30 » sans un accord écrit préalable d'une part de Victory Concept et d'autre part de la FFSA.

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué, au niveau sportif et technique, la règlementation FFSA 2020. En cas de contestation entre notre règlement particulier et celui de la FFSA, c'est ce dernier qui sera appliqué.

Pour l'année 2020, la Coupe de Marque X30 Challenge France sera « Labellisée FFSA » et pourra donc être intégré aux Championnats de ligue.

ARTICLE 3 : CATÉGORIES ET CLASSEMENTS

L'X30 Challenge France est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, il est composé des catégories, définies par le moteur et les classements suivants :

- Catégorie X30 Junior (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 Senior (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 Master (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 Vétéran (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 Pro (1 seul et même classement)
- Catégorie KZ-I (1 seul et même classement)

Les épreuves de la Coupe de Marque X30 Challenge France sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique de la Coupe de Marque.

Une Série Nationale IAME SERIES FRANCE, comportant toutes les catégories coupe de marque X30 Challenge ainsi que la catégorie fédérale Minime sera organisée aux dates suivantes :

- 14-16 février : Rivesaltes
- 30 mars-03 mai : Ostricourt
- 12-14 juin : Septfontaines
- 04-06 septembre : Varennes sur Allier
- 06-08 novembre : Brignoles

Chaque pilote est prié de consulter de règlement de chaque course afin de savoir si chaque catégorie est présente et si la course compte pour le classement final du championnat.

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.

ARTICLE 4 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Chaque pilote désirant participer à une compétition, versera au moins 8 jours avant celle-ci, le montant de l'engagement réclamé par l'ASK organisatrice de la course. Tout pilote qui ne se sera pas inscrit dans ces délais ne pourra prendre le départ qu'après avoir acquitté un droit

d'engagement majoré de 100 Euros au moins, si le règlement de l'ASK organisatrice le prévoit. Pour la série nationale, le montant de l'engagement est celui mentionné dans le règlement particulier de chaque épreuve.

ARTICLE 5 : POIDS – AGE

- Catégorie X30 Junior :	12 ans	Poids Minimum : 145 Kg
- Catégorie X30 Senior :	14 ans	Poids Minimum : 158 Kg
- Catégorie X30 Master :	30 ans	Poids Minimum : 168 Kg
- Catégorie X30 Vétéran :	45 ans	Poids Minimum : 168 Kg
- Catégorie X30 Pro :	15 ans	Poids Minimum : 155 Kg
- Catégorie KZ-I :	15 ans	Poids Minimum : 180 Kg

Âge minimum atteint dans l'année, possesseurs d'une licence compétition karting FFSA nationale ou internationale, validée pour 2020.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

Le comité d'organisation du X30 Challenge France et Victory Concept se réservent le droit de refuser l'inscription ou la participation, y compris en cours d'épreuve et à tout moment de l'année, d'un pilote ou d'un team ne respectant pas les obligations découlant du présent règlement (Règlement Général, Technique et Sportif) et/ou n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la Coupe de Marque X30 Challenge France et/ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la Coupe de Marque X30 Challenge France ou du sport Karting en général. Il est précisé à ce titre que le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non.

ARTICLE 7 : CALENDRIER

Les pilotes pourront participer à toutes les courses amicales, sans que le résultat de ces courses soit pris en compte pour le classement final. Les lots remis à chaque course seront ceux prévus par l'ASK organisatrice.
Le classement final du X30 Challenge France prendra en compte les résultats de la Série Nationale.

ARTICLE 8 : DOTATION

A l'issue du championnat, une remise des prix d'une valeur de 5 000 Euros minimum, sera organisée à l'issue de la Iame Series France. La première partie de cette dotation sera composée d'un moteur pour le champion de chaque catégorie. L'autre partie de la dotation sera composé de lots tirés au sort entre les participants présents à la remise des prix. Ainsi qu'une invitation offerte aux premiers de chaque catégorie à la IAME International Final 2020.

ARTICLE 9 : SAISIE

A la suite d'un rapport fait par le responsable technique de la manifestation, le collège des

commissaires sportifs pourra saisir le matériel incriminé pour expertise par le constructeur. A la suite de cette procédure, il ne pourra être réclamé aux organisateurs du X30 Challenge France ou à la FFSA, pour aucun motif que ce soit, le remboursement de frais ou de dommages et intérêts, ni même une quelconque indemnisation.
Pour toute saisie, la règlementation FFSA 2020 sera appliquée.

ARTICLE 10 : RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, le règlement sportif FFSA 2020 sera appliqué.

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS

La société IAME France, organisatrice du X30 Challenge France en partenariat avec sa filiale évènementielle Victory Concept se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du règlement, après accord de la FFSA, si des raisons majeures l'imposent. Seul l'organisateur du X30 Challenge France est habilité à communiquer ces modifications ou annulations.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la Coupe de Marque X30 Challenge France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement et de l'appliquer.

Le comité d'organisation est composé de Thierry Seminger et Elodie Gloaguen (Iame France), Olivier Cèbe (Victory Concept) et Marco Moretti (Iame).

ARTICLE 13 :

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement et dans la règlementation FFSA 2020 est interdit.

ARTICLE 14 : PUBLICITÉ

Victory Concept se réserve le droit d'obliger tous les participants au X30 Challenge France à porter sur leur combinaison une broderie du Challenge et/ou d'apposer sur les karts un sticker du challenge avec la présence d'éventuels partenaires. Tout affichage sur le kart ou sur la combinaison du pilote d'une marque concurrente directe d'un des partenaires du challenge est strictement interdit.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS PARCS ASSISTANCE, PRE-GRILLE, PARC FERME

Voir annexe

ANNEXE 2

DISPOSITIONS
PARCS ASSISTANCE, PRÉ-GRILLE, PARCS FERMÉS

DEFINITIONS

Parc d'Assistance «Départ »

Zone située entre le Paddock et la Pré-Grille à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Parc d'Assistance «Arrivée»

Zone située entre la piste et le Paddock à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Pré-grille

Zone où les karts sont posés au sol, sur un emplacement défini et affiché à l'avance, en attendant le départ du tour de formation.

Parc Fermé

Zone fermée, situé à côté du parc assistance arrivée et où est parqué le matériel pendant le délai règlementaire « et ou » en attente des contrôles.
Seuls les Officiels chargés des contrôles et les mécaniciens concernés peuvent y pénétrer.

CONDITIONS NORMALES

Toute mise en marche de moteur est interdite dans les parcs assistance départ et arrivée, parc fermé ainsi que sur la pré-grille avant la présentation du panneau moteur. Sur demande justifiée, après autorisation et sous le contrôle des commissaires techniques, une mise en marche du moteur peut être autorisée dans ces différentes zones.

Parc d'Assistance «Départ »

***Seul** le montage et démontage des roues, le montage du carénage avant, le réglage de la largeur des voies, le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques sont autorisés.*

***Toute** intervention liée à la **sécurité** ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.*

Parc d'Assistance «Arrivée»

***Seul**, le **contrôle** de la pression des pneumatiques est autorisé après la pesée.*

Toute intervention ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Pré-grille

Seul *le* ***contrôle*** *de la pression des pneumatiques est autorisé ainsi que le changement de la bougie.*

Fermeture pré-grille :

L'heure affichée est l'heure de fermeture de la porte de la pré-grille.
Chaque pilote doit avoir franchi la porte de la prégrille 5 minutes avant l'heure affichée sur l'horaire officiel*, un signal sonore annoncera les 5 dernières minutes avant sa fermeture.*

Tout pilote se présentant hors délai ne sera pas autorisé à pénétrer sur la pré-grille.

Lorsque les karts s'élanceront pour le tour de chauffe, si un kart ne démarre pas, ***toute intervention quelle qu'elle soit*** *du mécanicien entrainera le départ du kart en dernière position.*

Le non-respect de ces dispositions entrainera la présentation du drapeau noir et disqualification de la manche.

Parc Fermé

Toute intervention est interdite sans l'autorisation d'un commissaire technique.

CONDITIONS EXEPTIONNELLES

En cas de changement brutal de météo, alors que les pilotes sont en pré-grille, le directeur de course ***seul*** *peut décider de décaler le départ.*
Tous les pilotes seront alors autorisés à retourner en ***parc assistance départ*** *pour se mettre en configuration pluie sous la surveillance des commissaires technique.*

Seront alors uniquement autorisés *:*

- ✓ *Le démontage et montage des roues*
- ✓ *Le réglage de la largeur des voies AV et AR.*
- ✓ *Le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques.*
- ✓ *Le changement de la bougie.*
- ✓ *La pose de la protection ou le retournement du silencieux d'aspiration.*

Toute *autre intervention est* ***formellement interdite.***

Ces interventions ne pourront être réalisées que par le ***mécanicien et son pilote****.*

Toute *autre aide est* ***interdite.***

Le ***non-respect*** *de ces dispositions entrainera l'interdiction d'accès à la pré-grille ou la présentation du* ***drapeau noir*** *et de ce fait la disqualification de la manche.*